



RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'exécution comptable et budgétaire de l'exercice 2025 écoulé est retracée par le Compte Financier Unique (CFU) qui fusionne les données comptables et financières de l'année écoulée de l'ordonnateur (anciennement appelé le Compte Administratif) et les données du comptable (il s'agissait du Compte de Gestion). Institué par l'article 242 de la loi de finance 2019, le CFU a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des communes volontaires. Le bilan de cette expérimentation ayant été positif, le CFU sera généralisé pour l'ensemble des collectivités au plus tard pour l'exercice 2026. La commune de Velaux a adopté cette nouvelle méthode en 2024.

La section de fonctionnement présente un excédent sur l'année 2025 de 1 107 966 €. Quant à la section d'investissement, elle fait apparaître un excédent de 381 594 €. L'excédent annuel 2025 des deux sections s'élève à 1 487 313, 59 €.

Pour mémoire, en 2024, la section de fonctionnement présentait un excédent de 1 012 383 ,15 € et celle d'investissement faisait apparaître un déficit de 724 364,27 €, soit un excédent annuel de 288 018,88 €.

2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES TOTALES	12 400 921,09 €	3 199 359,27 €
DÉPENSES TOTALES	11 292 954,96 €	2 817 764,91 €
RÉSULTAT DE LA SECTION	1 107 966,13 €	381 594,36 €

En section d'investissement, il convient de prendre en compte les restes à réaliser. Dont l'impact en 2025 est quasiment neutre.

En dépenses, ils correspondent aux sommes engagées mais non mandatées à la clôture de l'exercice 2025. Ils s'élèvent à 829 903,06 €.

En recettes, les restes à réaliser correspondent aux produits certains qui n'ont pas été titrés au 31 décembre 2025 et s'élèvent à 825 514,66 €.

Pour mémoire, le budget 2025 de la commune de Velaux a été voté par l'assemblée délibérante le 18 mars 2025. Celui-ci a été modifié à deux reprises dans le cadre des décisions modificatives votées en conseil municipal respectivement les 2 juillet 2025 et 8 décembre 2025.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses

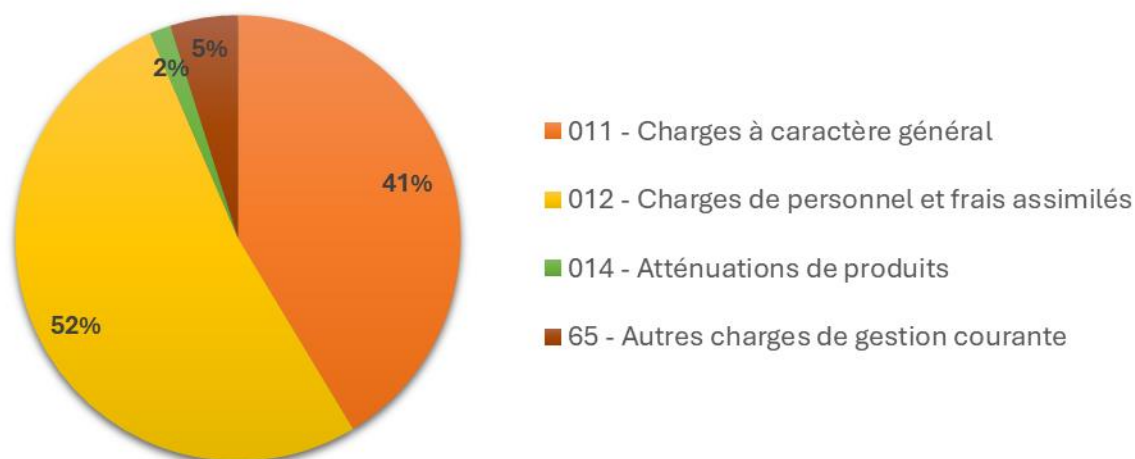
Les dépenses totales ont été réalisées à hauteur de 11 292 955 €. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 789 632 €. Les dépenses de gestion courante ont été réalisées à hauteur de 10 499 400 €, soit 97% du budget prévisionnel.

Ces taux de réalisation démontrent que les prévisions budgétaires étaient prudentes et réalistes.

Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2025, le budget communal a intégré le périmètre de la Caisse des Ecoles à la suite de la mise en sommeil de celle-ci. Les réalisations des chapitres 011 - Charges à caractère général et 65 - Autres charges de gestion courante sont impactées ce qui ne permet pas une comparaison avec les réalisations 2024 sans retraitement des données.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2025	Réalisations 2025	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	4 584 762,06 €	4 342 167,59 €	94,71%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 539 901,62 €	5 479 038,77 €	98,90%
014 - Atténuations de produits	173 933,00 €	161 870,76 €	93,07%
65 - Autres charges de gestion courante	540 090,81 €	516 322,88 €	95,60%
Dépenses de gestion courante	10 838 687,49 €	10 499 400,00 €	96,87%
66 - Charges financières	287 684,79 €	287 684,79 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	1 695,49 €	33,91%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00 €	851,53 €	17,03%
Dépenses réelles de fonctionnement	11 136 372,28 €	10 789 631,81 €	96,89%
023 - Virement à la section d'investissement	1 563 316,00 €		
042 - Opération de transfert entre sections	491 552,00 €	503 323,15 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 191 240,28 €	11 292 954,96 €	

Répartition des dépenses de gestion payées en 2025



1. Les charges à caractère général

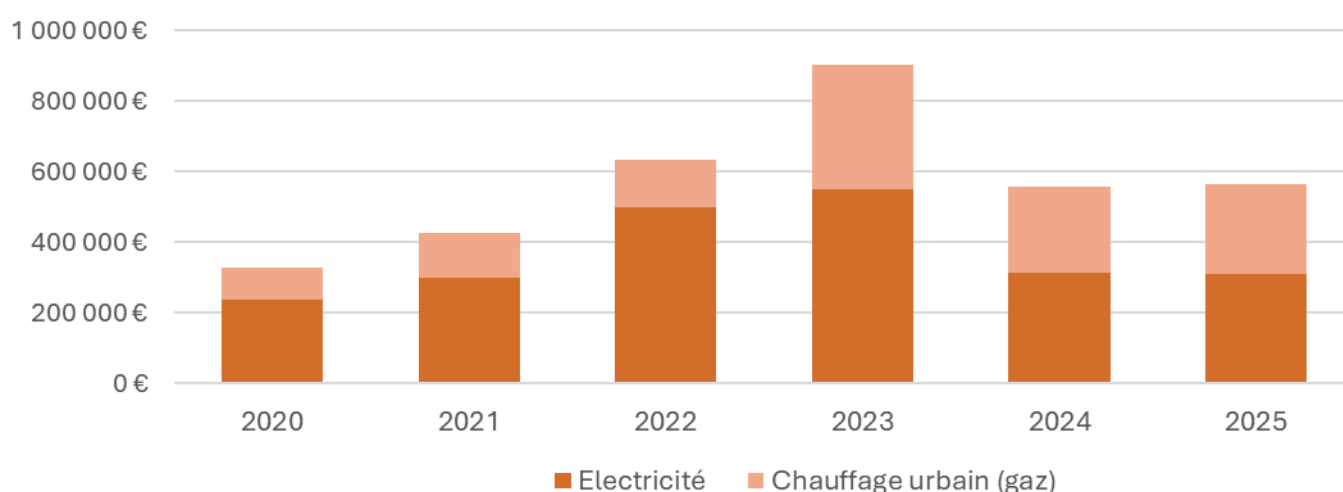
Les **charges à caractère général (chapitre 011)** représentent 41 % des dépenses de gestion courante. Les réalisations sont de 4 342 168 € pour un budget prévisionnel de 4 584 762 € soit un taux de réalisation de 94,71 %.

Les dépenses au chapitre 011 augmentent de 12,08 % notamment à cause de l'intégration des dépenses de la Caisse des Ecoles, qui s'élèvent à environ 370k€. Après la neutralisation de ce changement de périmètre, le chapitre est en évolution de 4,91 %. Pour information, l'inflation constatée pour l'exercice 2025 représente environ 1%.

- Les dépenses de fluides représentent 15,28% des dépenses du chapitre. Elles s'élevaient à 512 672€ en 2021 et ont subi une augmentation de 45,40% expliquée par la crise énergétique dont l'impact a été largement atténué grâce à la mise en place d'actions de sobriété. En 2025 les dépenses de fluides s'élèvent à 663 427 €, ce qui reste supérieur aux dépenses payées avant la crise de 2022/2023.

Type de dépense	Electricité	Chauffage urbain (gaz)	Eau	Carburant	TOTAL
Réalisations 2020	238 849 €	90 713 €	57 102 €	28 573 €	415 237 €
Réalisations 2021	300 160 €	125 067 €	52 209 €	35 237 €	512 672 €
Réalisations 2022	498 212 €	135 588 €	73 810 €	37 818 €	745 428 €
Réalisations 2023	551 511 €	353 018 €	80 956 €	38 118 €	1 023 602 €
Réalisations 2024	314 047 €	242 816 €	95 622 €	34 942 €	687 427 €
Budget 2025	310 000 €	200 000 €	70 000 €	27 000 €	607 000 €
Réalisations 2025	310 624 €	255 116 €	70 652 €	27 035 €	663 427 €

Evolution des dépenses de gaz et d'électricité depuis 2020



Dans le détail, les autres principaux postes du chapitre 011 sont les contrats de prestations de services, l'achat de denrées alimentaires, et les dépenses d'entretien, réparations et maintenances.

En voici le détail :

Détail du chapitre 011	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Écart 2024/2025
611 - Contrats de prestations de services	1 447 313 €	1 388 224 €	-59 089 €
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	132 130 €	351 950 €	219 820 €
615231 - Entretien et réparations sur voiries	136 895 €	203 185 €	66 290 €
6156 - Maintenance	178 769 €	179 746 €	977 €
615221 – Entretien et réparations sur bâtiments publics	103 605 €	151 589 €	47 984 €

→ Les contrats de prestations de service représentent le principal poste de dépense du chapitre 011. Ils concernent principalement le marché de gestion du périscolaire, de l'enfance et de la jeunesse, le contrat de Délégation de Service Public (DSP) relatif à la petite enfance, ainsi que le marché de nettoyage des bâtiments communaux.

Trois principaux contrats au compte 611	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Écart 2024/2025
Marché pour l'Enfance et le périscolaire	599 863 €	634 298 €	34 435 €
Marché de Nettoyage des bâtiments communaux	313 522 €	258 394 €	-55 128 €
DSP pour la Petite enfance	230 836 €	232 390 €	1 554 €
TOTAL	1 144 221 €	1 125 081 €	-19 139 €

Le marché de gestion de service dans le champ du périscolaire, de l'enfance et de la jeunesse a été relancé au 1^{er} janvier 2025 et attribué à un nouveau partenaire pour une durée de 4 ans. Par délibération du 8 décembre 2025, à la suite des difficultés rencontrées par le titulaire à proposer l'offre jeunesse, la commune reprend en régie directe la gestion du service jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2026 et un avoir de 31 915€ a été appliqué à la facturation de 2025 correspondant aux actions non réalisées par le titulaire.

Quant au marché relatif au nettoyage des bâtiments communaux, une rationalisation des passages a été réfléchi afin de réduire les coûts de nettoyage sans dégrader le confort des usagers.

2. Les dépenses de personnel

Les **charges de personnel (chapitre 012)** représentent 52 % des dépenses de gestion courante. Les réalisations sont de 5 479 039 € pour un total prévisionnel de 5 539 902 €, soit un taux de réalisation de 98,90 %. Par rapport à 2024, les réalisations évoluent de 2,35 %.

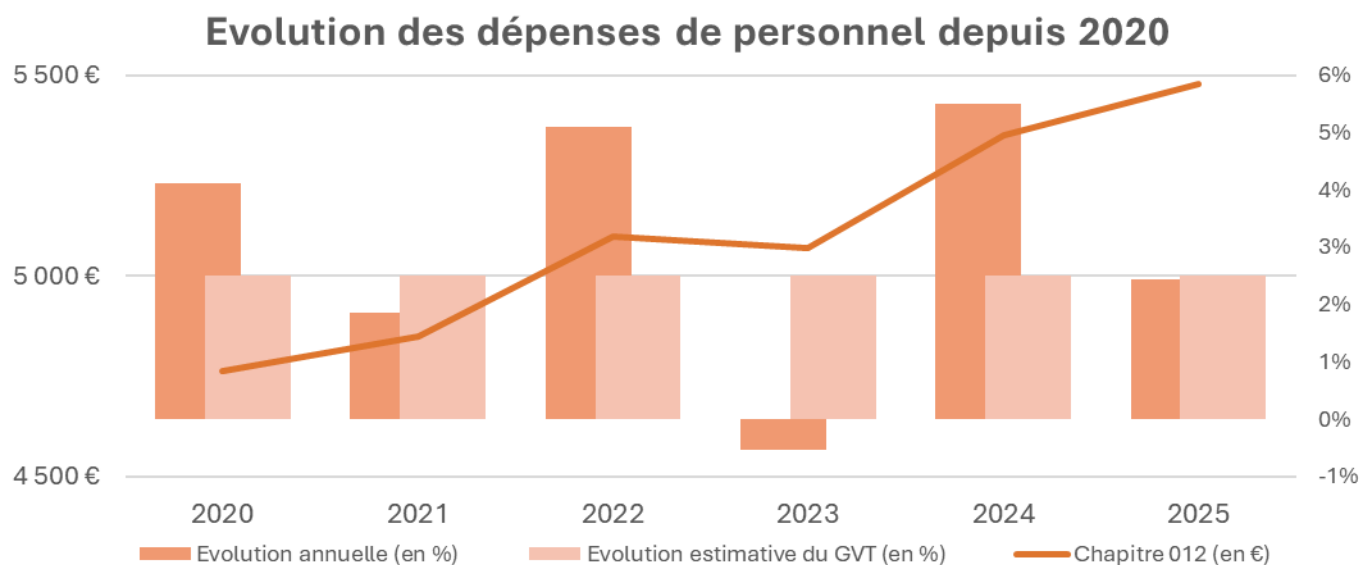
En 2025, les charges de personnel ont été maîtrisées. L'évolution du 012 Velauxien, entre 2024 et 2025, reste inférieure à l'augmentation mécanique moyenne de la masse salariale d'environ 2,5% chaque année. Cela s'explique également par le mécanisme naturel du glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à la dynamique des carrières liée notamment à l'ancienneté.

En 2024, la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics, favorable à la santé et à la protection sociale des agents publics, est venue augmenter les charges de personnel

en 2025. La collectivité (délibération n°2410DCM06) a fait le choix d'une participation mensuelle s'élevant à 7€ bruts mensuels pour la prévoyance et 15€ bruts mensuels pour la santé, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Par décision de l'Etat, la collectivité a appliqué le nouveau régime indemnitaire de la filière sécurité, délibéré le 2 décembre 2024 (délibération n° 2412DCM07) à compter du 01/01/2025.

Des missions qui ont été déléguées à un prestataire durant une partie de l'année 2024 ont été à nouveau internalisées. Les mouvements naturels de l'effectif (notamment les départs à la retraite) offrent l'opportunité d'une réflexion de l'organisation des services avant toute décision de remplacement.



Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 50,78%. La moyenne de la strate pour 2024 est de 57.6 % (source DGFIP).

Compte tenu des éléments exogènes évoqués ci-dessus, ce chapitre enregistre une hausse maîtrisée.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent légèrement et s'élèvent à 516 323 € contre 518 144 € en 2024.

L'intégration du périmètre de la Caisse des Ecoles sur le budget communal 2025 a des impacts sur ce chapitre de dépenses puisque la subvention habituellement versée à cet établissement public ne le sera plus à compter de cette année. Pour mémoire, la subvention 2024 s'élevait à 70 000 €.

Après neutralisation de l'intégration de la Caisse des Ecoles, le chapitre évolue entre 2025 et 2024 de 15,21%. Cette évolution s'explique notamment par la dynamique des subventions versées aux associations et l'augmentation de la participation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

- Les subventions aux associations s'élèvent à 187 840€ contre 181 540 € en 2024, soit 6 300 € d'augmentation. Les demandes d'aide reçues par les associations actives du tissu local font l'objet d'une analyse détaillée et la décision d'octroi de l'aide est faite en fonction du projet de

l'association et de sa capacité financière, notamment de sa trésorerie. A ces aides financières peuvent s'ajouter l'appui des services de la commune, le prêt de salles, de véhicules et de matériels.

- La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) augmente considérablement et s'élève à 44 276 € en 2025 contre 17 500 € en 2024.

- Les participations communales au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) et à la Mission Locale sont respectivement de 55 782 € et 6 980 €, sans évolution depuis 2024.

- Des dépenses de logiciels afférentes à l'informatique en nuage à hauteur de 32 390 € contre 33 830 € en 2024. Il est à préciser qu'avant 2024, ces dépenses étaient constatées au chapitre 011 - Charges à caractère général.

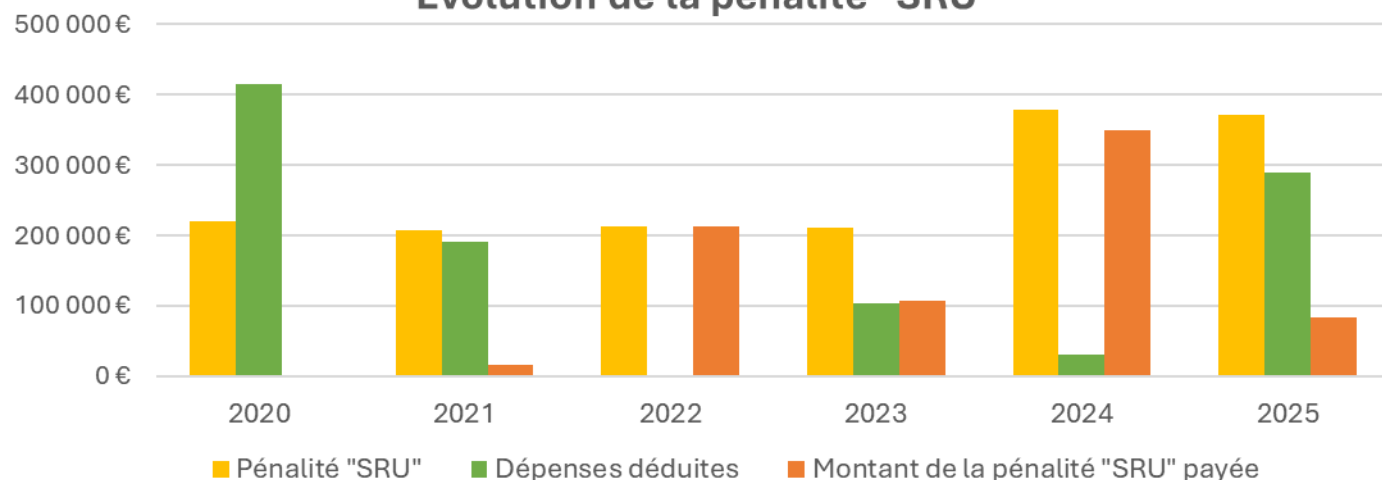
4. Les atténuations de produits

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** s'élèvent à 161 871 € contre 394 752 € en 2024, 145 606 € en 2023, et 238 928 € en 2022. Ces fluctuations depuis 2021 s'expliquent par la pénalité pour carence de logement sociaux (dite pénalité SRU) dont la dynamique est liée à la fois à l'évolution de la pénalité elle-même et aux déductions faites par la commune.

En effet, pour 2022 aucune déduction n'a été possible puisqu'aucune dépense déductible ou moins-value n'a été comptabilisée en 2020 (il faut prendre en compte deux ans entre la dépense déductible et la déduction effective). Pour 2023, le premier versement de la subvention pour le projet de logements sociaux avenue Baptistin Angles (délibérée le Conseil Municipal le 10 décembre 2021), de 104 000 €, est venu réduire l'impact de la pénalité due. Pour 2024, une déduction de 30 000 € a été appliquée correspondant à la subvention versée en 2022 au profit d'un programme de logements sociaux situés rue Berthelot (délibérée au Conseil Municipal du 13 décembre 2022).

Pour 2025, la pénalité était initialement de 371 938 € pour laquelle nous avons pu déduire 289 000 € relatifs à la moins-value sur la vente de l'antépénultième mairie, réalisée en 2023. La pénalité effectivement payée en 2025 s'élève à 82 938 €.

Evolution de la pénalité "SRU"



La contribution de la commune au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), en constante augmentation, atteint 58 862€ en 2025 contre 45 734 € en 2024 et 39 213 € en 2023.

Ce chapitre comptabilise également le Dispositif de Lissage CONjoncturel (DILICO) mis en place dans la loi de Finances 2025 et qui prévoit la contribution du bloc communal au comblement du déficit public de l'Etat. Les contributions ont été mises en réserve dans les comptes de l'État. Elles devraient être restituées aux collectivités contributrices, à hauteur de 90 % sur trois ans à compter de l'exercice 2026, si la loi de Finances pour 2026 ne modifie pas ce mécanisme.

5. Les autres charges

Les **charges financières (chapitre 66)** correspondent aux intérêts de la dette. Elles sont en constante diminution car la commune n'a souscrit à aucun emprunt depuis 2018. Elles s'élèvent à 287 685 € €.

6. Les opérations d'ordre

Il s'agit des **opérations de transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (chapitre 042)** dont la réalisation s'élève à 503 323 €. Elles concernent principalement les dotations aux amortissements des immobilisations pour 461 861 € et les écritures liées aux cessions d'immobilisations pour 41 462 €.

B. Les recettes

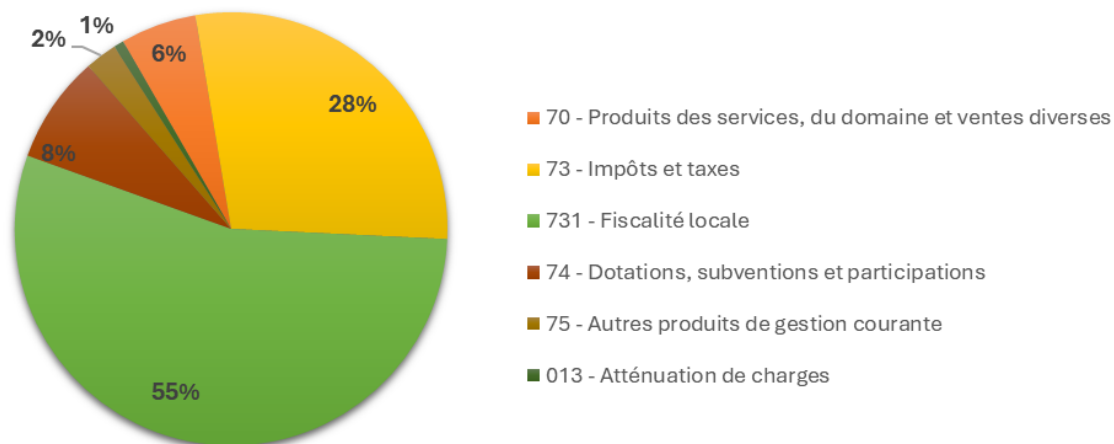
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 400 921 € soit 101,44 % du budget prévisionnel voté en 2025. Les recettes de gestion courante de 12 250 377 € € ont été réalisées à 101,23 %. Ces taux supérieurs à 100 % démontrent que les prévisions ont été faites avec prudence.

L'intégration du périmètre de la Caisse des Ecoles a des impacts sur le chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses, pour 342 536 €. Il s'agit des participations des familles aux coûts des repas de la restauration scolaire.

Recettes de fonctionnement	Budget 2025	Réalisations 2025	Taux de réalisation
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	686 708,00 €	697 752,48 €	102%
73 - Impôts et taxes	3 479 252,00 €	3 479 252,00 €	100%
731 - Fiscalité locale	6 675 619,00 €	6 705 251,06 €	100%
74 - Dotations, subventions et participations	931 353,29 €	985 063,22 €	106%
75 - Autres produits de gestion courante	278 912,00 €	293 627,08 €	105%
013 - Atténuation de charges	50 000,00 €	89 431,23 €	179%
Recettes de gestion courante	12 101 844,29 €	12 250 377,07 €	101%
76 - Produits financiers	2 480,00 €	3 035,64 €	122%

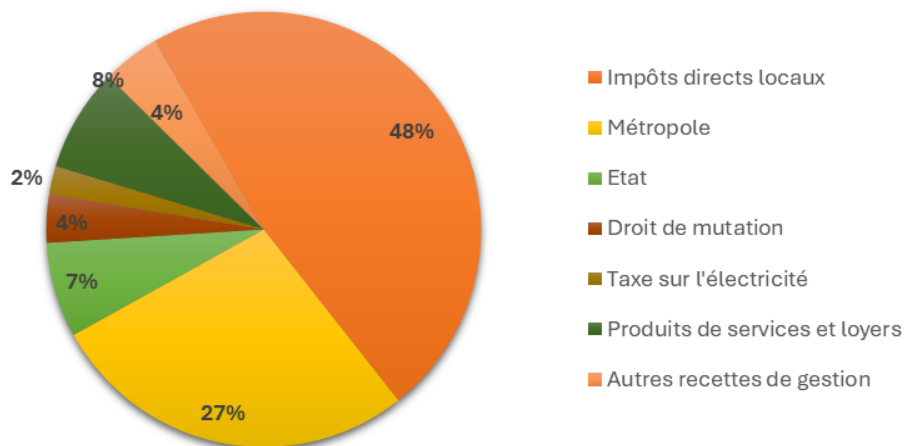
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	40 295,80 €	
Recettes réelles	12 104 824,29 €	12 293 708,51 €	102%
042 - Opération de transfert entre sections	118 137,58 €	107 212,58 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 222 961,87 €	12 400 921,09 €	101%

Répartition des recettes de gestion encaissées en 2025



Les recettes de gestion encaissées en 2025 peuvent également être réparties par typologie de recette, comme suit :

Recettes de gestion encaissées en 2025, par type



1. Les impôts et taxes perçus

Les recettes liées à la **fiscalité locale (chapitre 731)** représentent 54,75 % des recettes réelles de fonctionnement et 57 % des recettes de gestion.

Détail chapitre 731	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Écart 2024/2025
73111 - Impôts directs locaux	5 761 089 €	5 858 571 €	97 482 €
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	450 694 €	438 005 €	-12 689 €

73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	298 979 €	259 115 €	-39 864 €
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	92 172 €	96 996 €	4 824 €
73154 - Droits de place	57 829 €	50 551 €	-7 278 €
73118 – Autres contributions directes	268 €	2 013 €	1 745 €
TOTAL RECETTES AU CHAPITRE 731	6 661 031 €	6 705 251 €	44 220 €

Il s'agit essentiellement des impôts directs locaux, composés du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TF) et non bâties (TFNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH).

En 2025, ce poste de recettes s'élève à 5 858 571 €. Il a évolué principalement par la dynamique « mécanique » liée à l'inflation. Les bases de calcul des trois taxes ont de ce fait augmenté de 1,69 %, après une augmentation de 3,90 % en 2024 et de 7,10 % en 2023.

En revanche, il n'y a pas eu d'augmentation liée à la modification des taux communaux : par délibération du 18 mars 2025, ce sont les taux de 2024 qui ont été reconduits à l'identique.

Les taux votés au budget 2025 sont les suivants :

Taux des impôts directs locaux	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation	18,16 %	18,16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,49 %	41,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,56 %	41,56 %

La taxe additionnelle sur les droits de mutation a subi une réduction de 2,82 % avec un montant de 438 005 € en 2025 contre 450 694 € en 2024. Il s'agit d'une taxe payée par l'acquéreur dans le cas d'un transfert de propriété à titre onéreux. Cette recette est liée à la dynamique foncière de la commune.

La taxe sur la consommation finale d'électricité s'élève à 259 115 €, contre 298 979 € en 2024. Elle diminue de 39 864€, soit -13,33 %. Elle est payée par tous les consommateurs d'électricité et collectée par les fournisseurs au SMED13 (Syndicat Mixte d'Énergie du département des Bouches-du-Rhône) puis reversée à la commune. Le coefficient multiplicateur appliqué par une délibération du 25 septembre 2014 est actuellement de 8,5.

Les recettes des **impôts et taxes (chapitre 73)** représentent 28,41 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles se maintiennent sensiblement au même niveau qu'en 2024 :

Détail chapitre 73	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Écart 2024/2025
73211 - Attribution de compensation	3 188 087 €	3 188 087 €	0 €
73212 - Dotation de solidarité communautaire	118 577 €	187 426 €	68 849 €
73221 - FNGIR	39 128 €	39 128 €	0 €
732221 - Fonds de péréquation des ressources com.	89 402 €	64 611 €	-24 791 €

et intercom.			
TOTAL RECETTES AU CHAPITRE 73	3 435 194 €	3 479 252 €	44 058 €

D'un montant de 3 188 087 €, l'Attribution de Compensation versée par la Métropole en 2025 se maintient au même niveau qu'en 2024. Ceci s'explique par le fait qu'aucune compétence de la Métropole n'a été transférée ou reprise à la commune cette année.

Cette attribution représente 25,94 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

On constate une hausse significative du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), qui s'élève à 187 426 € contre 118 577 € en 2024 et 68 387 € en 2023.

La recette liée au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'élève à 64 611€ contre 89 402 € en 2024 et subit une contraction de 27,73 %. Concernant le FPIC, la commune de Velaux est à la fois bénéficiaire et contributrice. Comme évoqué précédemment, la commune a contribué au FPIC en dépense à hauteur de 58 862€ en 2025, comptabilisé au **chapitre 014 -atténuation de produits**, en dépense de fonctionnement.

2. Les dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) restent stables par rapport aux réalisations de 2024.

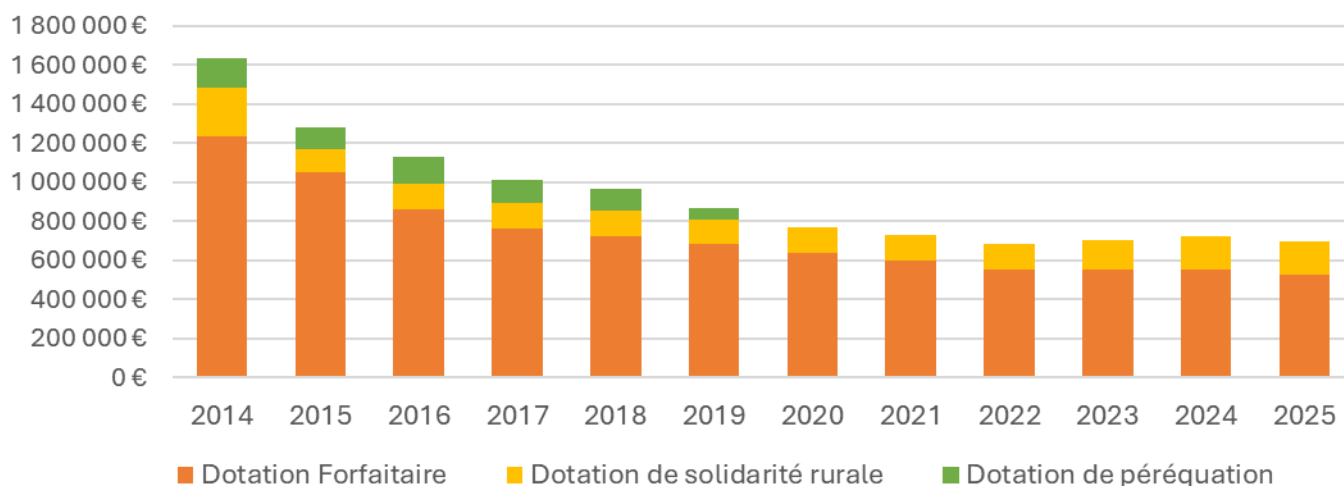
Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat, des participations du Conseil Départemental, la compensation au titre des exonérations fiscales décidées par l'Etat et la partie relative au fonctionnement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

En voici le détail :

Détail chapitre 74	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Écart 2024/2025
74111 - Dotation forfaitaire des communes	555 502 €	523 952 €	-31 550 €
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	169 938 €	174 826 €	4 888 €
7473 - Participations du département	102 540 €	77 540 €	-25 000 €
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations	61 318 €	62 365 €	1 047 €
744 - FCTVA	43 380 €	52 398 €	9 018 €
...			
TOTAL RECETTES AU CHAPITRE 74	985 882 €	985 063 €	-819 €

Pour la commune de Velaux, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Depuis 2014, la DGF a subi un écrêtement considérable. En 2014 la DGF perçue était de 1 632 889 € contre 698 778 € pour 2025, soit un écrêtement de 57,21 %.

Evolution de la Dotation de Fonctionnement



Enfin, nous avons perçu 77 540 € de participations du département qui se décomposent de la sorte : 36 920 € de financement des installations sportives du collège, 10 000 € de subvention pour la saison culturelle 2025/2026 « La culture c’est vous ! » et 15 000 € de subventionnement des festivités d’été 2025. S’ajoutent à cela 15 620 € de financement de la petite enfance.

3. Les produits des services, du domaine et les autres produits de gestion courante

Les recettes relatives aux **produits des services, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70)** sont de 697 752 € contre 278 401 € en 2024 soit une augmentation de 150,63 %.

Détail chapitre 70	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Écart 2024/2025
706888 – Autres / 7066 - Redevances et droits des services à caractère social	151 430 €	518 230 €	366 800 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	7 455 €	49 317 €	41 862 €
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	55 726 €	46 231 €	-9 496 €
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0 €	42 331 €	42 331 €
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	56 723 €	30 118 €	-26 605 €
...			
TOTAL RECETTES AU CHAPITRE 70	278 401 €	697 752 €	419 351 €

Comme précisé précédemment, les recettes des familles relatives à l’ancien périmètre de la Caisse des Ecoles s’élèvent à 342 536 € et sont constatées au compte 7066 – Redevances et droits des services à caractère social. Après neutralisation de ce changement de périmètre, le chapitre 70 s’élèverait à 355 216 € et progresserait de 27,59%.

Les recettes liées à la restauration au Foyer Padovani et au portage à domicile s'élèvent à 175 695 €, en progression de 16,02 % par rapport à 2024. Les recettes liées à l'activité des services culturels payants (Espace NoVa Velaux, médiathèque et musée) sont quant à elles de 46 231 €.

Les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) connaissent une belle dynamique et sont six fois supérieures aux redevances encaissées en 2024, passant de 7 455 € en 2024 à 49 317 € en 2025. Cela s'explique par une optimisation des tarifs appliqués sur les RODP par décision du Maire n°24DM43 du 10 avril 2024.

Les remboursements de frais par le GFP (Groupement à Fiscalité Propre) de rattachement, en recul par rapport à 2024, concernent les remboursement perçus de l'EPCI pour les dépenses faites par la commune sur des compétences métropolitaines, dans le cadre de deux conventions de gestion. L'une concerne la gestion du réseau pluvial urbain, et l'autre la gestion du parc d'activités de la Verdière.

Quant aux **autres produits de gestion courante (chapitre 75)**, ils connaissent une progression de 9,85 %.

Détail chapitre 75	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Écart 2024/2025
752 - Revenus des immeubles	222 188 €	238 200 €	16 012 €
75888 - Autres produits divers de gestion courante	36 625 €	51 230 €	14 605 €
...			
TOTAL RECETTES AU CHAPITRE 75	267 288 €	293 627 €	26 340 €

Il s'agit principalement des revenus des immeubles. La location du patrimoine communal rapporte 238 200 € contre 222 188 € en 2024, 152 730€ en 2023 et 116 061 € en 2022. Cette constante évolution est permise par la mise en place des baux commerciaux et des baux d'habitation notamment dans le centre ancien dans le cadre de sa réhabilitation.

Les autres recettes liées à l'utilisation de notre patrimoine s'élèvent à 51 230€ en 2025 et concernent principalement la vente de l'électricité générée sur le toit de l'Hôtel de Ville (13 736 €), les remboursements de consommations de fluides par des tiers (10 803 €) et les demandes de remboursement de frais de fourrière et les astreintes d'urbanisme.

4. Les opérations d'ordre

Il s'agit des **opérations de transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (chapitre 042)** pour un montant de 107 213 € et concernent essentiellement l'amortissement des subventions relatives à l'acquisition d'un bien lui-même amortissable, que l'on appelle subvention transférable.

C. Le résultat de fonctionnement

Au total, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 est de 1 107 966 €.

Section de fonctionnement	2025
Recettes totales de fonctionnement	12 400 921,09 €
Dépenses totales de fonctionnement	11 292 954,96 €
Résultat de la section	1 107 966,13 €

Cet excédent de fonctionnement permet toujours à lui seul de couvrir le remboursement du capital de la dette, en section d'investissement, qui est de 743 629 €.

D'autres indicateurs permettent d'appréhender la santé financière de la commune :

Les résultats de la section de fonctionnement	2024	2025
(A) Recettes de gestion courante	11 688 060,48 €	12 250 377,07 €
(B) Dépenses de gestion courante	10 050 062,73 €	10 499 400,00 €
(A-B) Excédent Brut ou Epargne de Gestion	1 637 997,75 €	1 750 977,07 €
(C) Produits réels de fonctionnement (hors cession)	11 737 265,86 €	12 254 280,71 €
(D) Charges réelles de fonctionnement	10 374 976,16 €	10 789 631,81 €
(C-D) CAF Brute ou Epargne Brute	1 362 289,70 €	1 464 648,90 €
(E) Remboursement de la dette	804 699,81 €	743 629,41 €
(C-D-E) CAF Nette ou Epargne Nette	557 589,89 €	720 281,59 €

L'épargne de gestion représente l'excédent des opérations courantes c'est-à-dire, l'excédent généré sans les opérations liées aux intérêts de la dette, aux opérations exceptionnelles et aux opérations d'ordre. L'épargne de gestion 2025 est de 1 750 977 € et augmente de 7% par rapport à 2024. Elle correspond à la différence entre les recettes de gestion courante et les dépenses de gestion courante.

L'épargne brute prend en compte les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement en neutralisant les recettes de cessions des immobilisations. Elle est de 1 464 648 € en 2025.

Quant à l'épargne nette, d'un montant de 720 282 €, elle est relativement confortable et montre que la couverture du remboursement de la dette est largement assurée pour 2025 par les ressources de l'année.

Enfin, l'excédent de fonctionnement à affecter au budget 2026 sera de 2 756 245 €. Il correspond à l'addition de l'excédent 2025 de 1 107 966 € et du cumul des résultats antérieurs de 1 648 278 €, auquel il faudra déduire le déficit cumulé d'investissement.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 2 817 765€.

Dépenses d'investissement	Budget 2025	Mandatements 2025	Restes à réaliser	Réalisations 2025
Opérations d'équipement (Chapitres 20+21+23)	3 620 671,91 €	1 849 875,02 €	822 343,06 €	2 672 218,08 €
204 - Subventions d'équipements versées	70 350,00 €	70 350,00 €		70 350,00 €
Dépenses d'équipement	3 691 021,91 €	1 920 225,02 €	822 343,06 €	2 742 568,08 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	744 469,41 €	744 367,31 €		744 367,31 €
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	80 000,00 €	45 960,00 €	7 560,00 €	53 520,00 €
Dépenses réelles	4 515 491,32 €	2 710 552,33 €	829 903,06 €	3 540 455,39 €
040 - Opérations de transfert entre sections	118 137,58 €	107 212,58 €		107 212,58 €
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 833 628,90 €	2 817 764,91 €	829 903,06 €	3 647 667,97 €

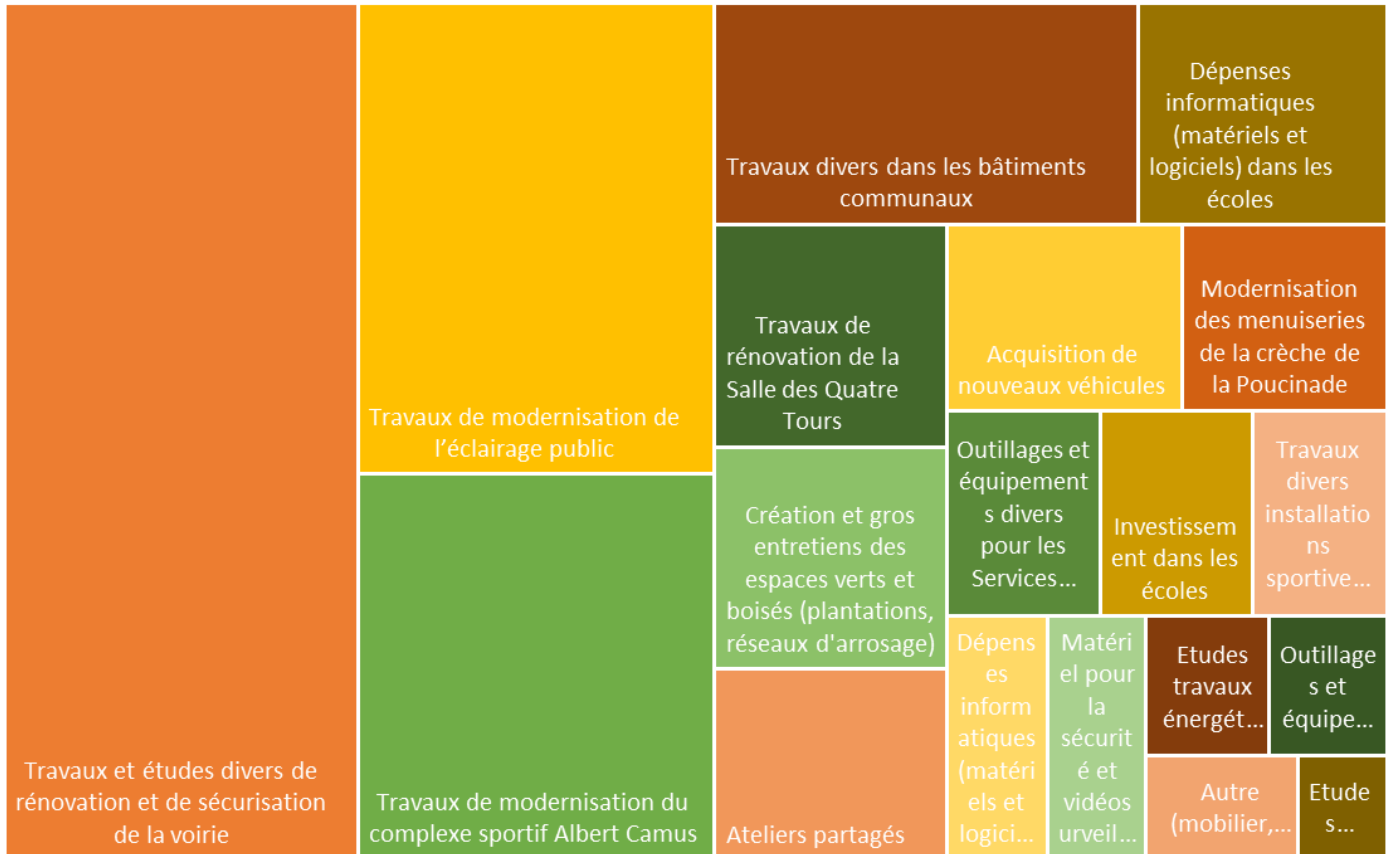
1. Les dépenses d'équipement

Les **opérations d'équipement (chapitres 20, 21, 23)** atteignent 1 849 875€. Elles se décomposent principalement comme suit :

Les opérations d'équipement	Dépenses 2025
Travaux et études divers de rénovation et de sécurisation de la voirie	449 458,57 €
Travaux de modernisation de l'éclairage public	248 712,85 €
Travaux de modernisation du complexe sportif Albert Camus	203 447,35 €
Travaux divers dans les bâtiments communaux	138 649,78 €
Dépenses informatiques (matériels et logiciels) dans les écoles	81 495,79 €
Travaux de rénovation de la Salle des Quatre Tours	76 488,74 €
Création et gros entretiens des espaces verts et boisés (plantations, réseaux d'arrosage)	76 375,57 €
Ateliers partagés	65 299,47 €
Acquisition de nouveaux véhicules	65 254,81 €
Modernisation des menuiseries de la crèche de la Poucinade	56 502,90 €

Il est à noter que la plupart des investissements réalisés en 2025 bénéficient d'une aide financière d'un partenaire institutionnel, principalement le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Répartition des dépenses d'équipement 2025 (en €)



2. Les restes à réaliser en dépenses

Les restes à réaliser (RAR) en dépenses d'investissement s'élèvent à 829 903€. Il s'agit des dépenses qui ont fait l'objet d'un engagement juridique en 2025 mais dont la réalisation ou la facturation n'advient que sur l'exercice suivant.

Avec les RAR, les dépenses d'équipement ont été réalisées à 73,81 % par rapport aux crédits ouverts en 2025.

Les reports de dépenses concernent principalement :

- des travaux de voirie dans le quartier de la colline pour 391 455 €,
- des études préalables (travaux de voirie, réalisation d'un parking au centre ancien, travaux dans les bâtiments) pour 119 592€,
- des travaux de réhabilitation de l'éclairage public pour 59 915€,
- des achats de matériels pour les services communaux et notamment pour la restauration scolaire pour 99 573 €.

3. Impact du budget pour la transition écologique

L'article n°191 de la loi de Finances pour 2024 prévoit l'ajout d'une annexe environnementale aux comptes administratifs et comptes financiers uniques des collectivités territoriales. L'objectif est d'analyser une partie de l'exécution budgétaire sous le spectre de son impact sur six axes de la

transition écologique, qui s'inscrivent dans le cadre établi par l'Union Européenne pour favoriser des investissements durables.

Un décret du 16 juillet 2024 vient préciser les modalités d'application de la loi pour les comptes 2024 et les suivants. Tandis qu'en 2024, l'analyse se portait seulement sur une partie des dépenses de la section d'investissement (17 imputations), l'année 2025 analyse l'ensemble des mandats réels d'investissement (sauf la dette).

Aussi, l'étude de l'impact sur la transition écologique 2024 ne portait que sur l'axe n°1 : « **Lutte contre le changement climatique** » et selon la méthodologie de l'I4CE (institut de l'économie pour le climat). Pour le CFU 2025, l'analyse se fait également au regard de l'axe n°6 « **Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles** ».

Pour chacune des dépenses mandatées en investissement en 2025, on indique donc si l'impact au regard de l'axe n°1 et de l'axe n°6 est favorable, défavorable, ou neutre.

La somme jugée défavorable au regard de l'axe n°1 s'élèvent 387 858 € et concerne des travaux de voiries, l'achat de matériels informatiques, la création d'éclairages publics et la pose de climatiseurs ; celle défavorable sur l'axe n°6 est de 47 445 € concerne des dépenses liées à la création du nouveau parking au village et des derniers travaux du « pumtrack » qui ont eu des impacts sur le traitement des sols.

À l'inverse, parmi les investissements favorables :

- Sur l'axe n°1, d'un total de 744 478 €, on retrouve les travaux en faveur des économies d'énergie et de confort thermique, le remplacement de l'éclairages publics par des éclairages LED, les dépenses en faveur de la mobilité douce et les créations d'espaces verts sur des zones non végétalisées.
- Sur l'axe n°6 pour un total de 263 374 €, se trouvent les dépenses d'éclairage public dont la luminosité est respectueuse de la vie nocturne des animaux et les créations d'espaces verts sur des zones non végétalisées.

4. Les emprunts

La commune de Velaux était fortement endettée en 2020. Cette situation s'est améliorée grâce aux efforts faits sur les budgets successifs qui ont permis de tenir les investissements sans souscrire de nouveaux emprunts.

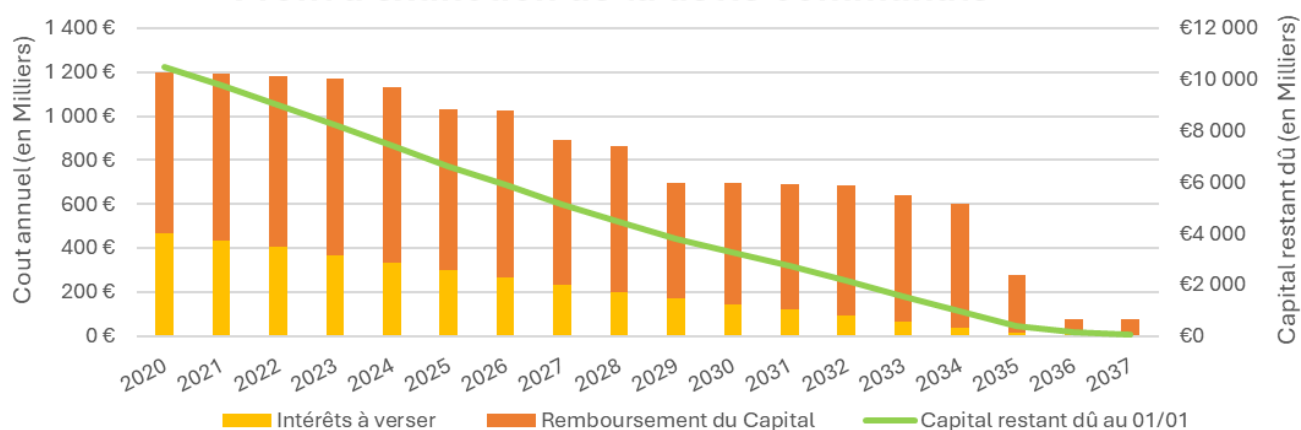
Quelques chiffres clés relatifs aux emprunts en cours, réalisés entre 2003 et 2018 :

- 7,8 M € d'emprunts souscrits en 2009
- 3 prêteurs : la Société de Financement Local, la Caisse d'Épargne et le Crédit Foncier
- 9 emprunts, tous à taux fixe. C'est deux de moins qu'en 2024.
- Une rente viagère, qui a représenté environ 6 838 € en 2025
- Des taux fixes entre 2,64 % et 4,77 %

Année	Emprunts en cours	Annuité	Capital à rembourser	Intérêts à verser	Capital restant dû
2025	9	1 033 163,42 €	736 129,41 €	297 034,01 €	5 879 391,67 €
2026	9	1 024 508,09 €	760 693,44 €	263 814,65 €	5 118 698,23 €
2027	7	892 892,81 €	662 948,59 €	229 944,22 €	4 455 749,64 €
2028	6	865 449,19 €	666 452,93 €	198 996,26 €	3 789 296,71 €
2029	5	698 031,74 €	529 206,00 €	168 825,74 €	3 260 090,71 €
2030	5	694 145,84 €	550 003,35 €	144 142,49 €	2 710 087,36 €
2031	5	690 258,36 €	571 764,24 €	118 494,12 €	2 138 323,12 €
2032	5	686 436,59 €	594 533,34 €	91 903,25 €	1 543 789,78 €
2033	5	642 478,39 €	578 357,38 €	64 121,01 €	965 432,40 €
2034	4	601 477,93 €	563 285,20 €	38 192,73 €	402 147,20 €
2035	3	276 145,70 €	260 319,48 €	15 826,22 €	141 827,72 €
2036	1	76 139,87 €	69 261,93 €	6 877,94 €	72 565,79 €
2037	1	76 075,25 €	72 565,79 €	3 509,46 €	0,00 €

Le poids de la dette pour 2025 est de 744 367 € de remboursement de capital et de 287 685 € de charges d'intérêts soit un total de 1 032 052€ après la prise en charge comptable des intérêts courus non échus (ICNE) de -9 349 €.

Profil d'extinction de la dette communale



Au 31 décembre 2025, l'endettement par habitant est d'environ 655 €, contre 747 € l'an passé à la même date. La moyenne nationale de la strate (communes entre 5 000 et 10 000 habitants est d'environ 755 € par habitant (*source DGFIP, données 2024*). La commune est donc passée sous la moyenne nationale de la strate.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à 3 199 359 € et sont réparties de la façon suivante :

Recettes d'investissement	Budget 2025	Mandatements 2025	Restes à réaliser	Réalisations 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	485 725,20 €	470 665,13 €		470 665,13 €
13 - Subventions d'investissement	1 886 423,04 €	801 500,88 €	825 514, 66€	1 627 015,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	50,00 €	0,00 €		0,00 €
23 – Immobilisations en cours (recouvrements)	0,00 €	2 544,58 €		2 544,58 €
27 - Autres immobilisations financières	4 976,00 €	4 976,00 €		4 976,00 €
45 - Opération pour compte de tiers	15 439,00 €	15 439,00 €		15 439,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	410 319,00 €			
Recettes réelles (hors 1068)	2 802 932,24 €	1 295 125,59 €	825 514, 66€	2 120 640,25 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 400 910,53 €	1 400 910,53 €		1 400 910,53 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 563 316,00 €			
040 - Opération de transfert entre sections	491 552,00 €	503 323,15 €		503 323,15 €
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 458 710,77 €	3 199 359,27 €	825 514, 66€	4 024 873,93 €

1. Les recettes d'équipement

Les subventions d'investissement perçues s'élèvent à 801 501 € et proviennent à 99,35 %, du département des Bouches-du-Rhône (CD13), le reste provenant de la Métropole Aix Marseille Provence.

Notons qu'il y a parfois un décalage entre l'année de la dépense et l'année du versement de la subvention.

Pour un potentiel de recette de 684 360 €, en 2025, nos partenaires institutionnels ont voté pour la commune les subventions suivantes :

Partenaire	Dispositif	Opération subventionnée	Montant HT de l'opération	Taux de l'aide	Aide potentielle
CD13	Aide à la pratique culturelle	Acquisition de matériel scénique pour l'espace Nova	160 878 €	19%	30 000 €
CD13	Aide à la transition - Biodiversité	Acquisition de pièges sélectifs pour lutter contre le frelon asiatique	975 €	70%	683 €
CD13	FDADL	Rénovation étanchéité toiture Nova pour centrale photovoltaïque	179 033 €	50%	89 517 €
CD13	Provence Numérique	Achat chariots ENI et tablettes pour les écoles	86 729 €	4%	3 714 €
CD13	Provence Numérique	Pour les écoles : acquisition 14 ordinateurs, un multifonction et des chariots numériques avec tablettes	23 139 €	10%	2 314 €
CD13	Sécurité routière	Sécurisation des cheminements piétons	82 929 €	63%	52 500 €
CD13	Territoire Numérique Educatif	Achat chariots ENI et tablettes pour les écoles	86 729 €	30%	26 000 €
CD13	Territoire Numérique Educatif	Pour les écoles : acquisition 14 ordinateurs, un multifonction et des chariots numériques avec tablettes	23 139 €	70%	16 197 €
CD13	Travaux de proximité	EP (hameaux de Velaux - postes 45 à 66)	95 154 €	63%	59 500 €
CD13	Travaux de proximité	Divers travaux voirie	91 880 €	65%	59 500 €
CD13	Travaux de proximité	Amélioration des équipements de la médiathèque	90 696 €	66%	59 500 €
CD13	Travaux de proximité	Travaux d'installation d'un praticable gymnase Couderc	86 201 €	69%	59 500 €
CD13	Travaux de proximité	Travaux de rénovation gymnase Camus et Centre de Loisirs	85 902 €	69%	59 500 €
CD13	Travaux de proximité	Travaux dans le restaurant Padovani et dans la cantine du GSJG	80 010 €	49%	38 903 €
CD13	Travaux de proximité	Aménagements dans le Cimetière bas et rénovation des terrains de boule	62 376 €	70%	43 663 €
CD13	Travaux de proximité	Travaux divers sur bâtiments communaux	39 878 €	70%	27 915 €
Région	Aide aux forces de sécurité	Barrières anti-voitures béliers	18 909 €	50%	9 454 €
Région	Plan solaire	Solaire ready - Travaux de rénovation de l'étanchéité de la toiture de l'Espace NoVa Velaux	163 500 €	28%	46 000 €

L'optimisation des recettes par la recherche de subventions est essentielle. Le Département n'est pas le seul financeur, nous sollicitons ou solliciterons aussi l'aide de l'Etat, de la Métropole, de la Région, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et même de l'Europe lorsque cela est possible, via l'action des partenaires.

2. Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)

Les dotations, fonds divers et réserves encaissés en 2025 concernent majoritairement le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) versé par l'Etat à hauteur de 16,404 % des investissements éligibles. Pour 2025, il s'élève à 459 919 €. Dans ce même chapitre nous avons également perçu 10 746 € de taxe d'aménagement.

3. Les recettes liées aux cessions d'immobilisations

Les recettes liées aux cessions du patrimoine sont prévues en dépense d'investissement dans un chapitre dédié ; il s'agit du chapitre 024 - **Produits des cessions d'immobilisations**.

Les réalisations sont quant à elles constatées dans plusieurs comptes budgétaires : elles ont un impact sur la section de fonctionnement en dépenses d'ordre (chapitre 042 - **Opération de transfert entre sections**) et recettes réelles au chapitre 75 - **Autres produits de gestion courante**, et pour la section d'investissement les cessions sont enregistrées dans le chapitre 040 - **Opération de transfert entre sections**.

L'année 2025 n'enregistre pas de cessions significatives, elles s'élèvent à 39 428 € et concernent la cession des parcelles CE9 et CE29, la rétrocession du fonds de commerce de la boulangerie située place Caire et des ventes de caveaux.

4. L'excédent de fonctionnement capitalisé (le 1068)

À la suite de l'affectation des résultats 2024 et à la délibération du 18 mars 2025, la somme de 1 400 911 € a été inscrite en recettes d'investissement, en autofinancement de la section au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

5. Les restes à réaliser en recettes

Les Restes A Réaliser (RAR) en recettes s'élèvent à 825 515 €. Ils correspondent aux recettes certaines qui n'ont pas été encaissées en 2025. Ces RAR concernent les subventions octroyées pour lesquelles la dépense est réalisée ou bien est dans les RAR de dépense.

Après prise en compte des RAR de recette, les subventions d'investissement représentent 86,25% des crédits ouverts en 2025.

C. Le résultat d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de 381 594 €.

Section d'investissement	2025
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	3 199 359,27 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	2 817 764,91 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	381 594,36 €

L'excédent 2025 de la section d'investissement vient réduire le déficit antérieur de 1 625 082 €. Le solde des restes à réaliser est de - 4 388 € et s'ajoute au déficit cumulé de la section d'investissement.

LE RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'ANNÉE 2025

L'excédent de fonctionnement 2025 est de 1 107 966,13 €. S'ajoutent à celui-ci les excédents antérieurs cumulés de 1 648 278 €. Ce qui porte le résultat de fonctionnement cumulé à 2 756 245 €.

À ce dernier, il faut ajouter l'excédent d'investissement 2025 de 381 594 €, ainsi que les déficits antérieurs de 1 625 082 € et prendre en compte le delta positif entre les restes à réaliser en dépenses et en recettes, de 4 388 €.

Résultat	Exercice 2025	Exercices antérieurs	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 107 966,13 €	1 648 278,41 €	2 756 244,54 €
Investissement	381 594,36 €	- 1 625 081,87 €	- 1 243 487,51 €
Restes à Réaliser en dépenses	-829 903,06 €		
Restes à Réaliser en recettes	825 514,66 €		
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2025			1 508 368,63 €*

(* 2 756 244,54 – 1 243 487,51 – 829 903,06 + 825 514,66)

Cela porte le résultat de clôture 2025 à 1 508 369 €.